

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT.

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET N°D/2015/ 013 /PRG/SGG

PORTANT ELEVATION A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER
DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

- U La Constitution ;
- U La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance N°116//PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;
- U L'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;
- U Le Décret D/94/003/PRG/SGG du 26 Janvier 1994, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

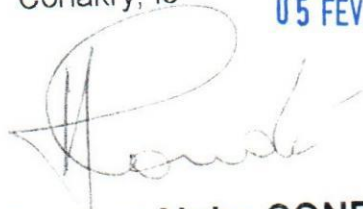
DECRETE

ARTICLE 1^{ER} / Est élevé à la dignité de **GRAND OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE** au **Commandant El hadj Moriba KOUROUMA** Secrétaire Général de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux de Guinée en reconnaissance des éminents services rendus à la Nation.

ARTICLE 2/ Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de La République.

Conakry, le

05 FEV. 2015



Professeur Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée